

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION
Section COMPETITION WATER POLO
SAISON SPORTIVE 2024/2025

Cadre réservé à l'administratif

Cotisation/Comiti	
Réglé Intérieur	
1 enveloppe	
Certificat m.	
Licence	
Autorisation Parentale	
Carte accès WP	
Carte Jeune SNCF	
CPAM / Mutuelle	

Informations pour la création de votre espace adhérent (comiti)

Votre e-mail :

Nom/Prénom du représentant légal :

Votre date de naissance : le

Nationalité :

Votre profession :

Société :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél Portable :

Informations concernant le nageur

Fille ☐

Garçon ☐

Taille Tee-Shirt :

Taille Short :

Nom du Nageur :

Son Prénom :

Né(e) le :

à

Elève en classe de :

Etablissement scolaire :

Ville :

WATER POLO

U8/U10 (nées en 2015 / 2016 / 2017 / 2018 et après)

☐

Lundi 17h30 - 18h45
Mardi 17h30 - 19h00
Mercredi 13h00 - 15h00
Samedi 09h00 à 11h00

Biascamano
Clavel
Biascamano
Fonquerne 25m

U12/U14 (nés en 2011 / 2012 / 2013 / 2014)

☐

Lundi 19h00 - 21h00
Mardi 19h00 - 21h00
Mercredi 15h00 - 17h00
Jeudi 19h00 - 21h00
Vendredi 18h00 - 20h00

Biascamano
Clavel
Biascamano
Biascamano
L Vidal

U16/U18 (nés en 2010 & avant)

☐

Du lundi au vendredi 20h00 - 21h30

- U8 - U10	405€
- U12 – U14 – U16 - U18	505€

Informations tarifaires

Le tarif comprend pour l'ensemble des membres : (voir le règlement intérieur) + pack 1 équipement + Carte d'Accès gratuit aux matches de waterpolo Elite pour les enfants de + de 10 ans ou pour UN accompagnateur pour les enfants de – de 10 ans.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Bureau du club.

Le dossier d'inscription doit comporter obligatoirement :

- **L'inscription** ci-dessus remplie
- **Le formulaire de Licence de la FFN** rempli et signé
- Le montant de **la cotisation** annuelle
- **1 certificat médical**
- **1 enveloppe** timbrée libellé à votre nom et adresse
- **Autorisation parentale signée**
- Attestation **CPAM** + photocopie de **la Mutuelle**
- Pour les **U18** carte **Jeune SNCF**

Tout dossier incomplet sera retourné et considéré comme non établi

Montant global de votre cotisation..... € / détail si besoin :

Si différent de l'adhérent : chèque au nom de M. ou Mme

Espèces ☐

Chèque ☐ Nom de la Banque.....

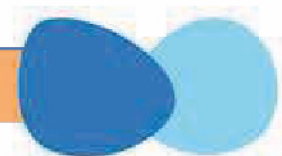
→ Chèque n°1.....€ n° de chèque :date encaissement.....

→ Chèque n°2.....€ n° de chèque :date encaissement.....

→ Chèque n°3.....€ n° de chèque :date encaissement.....

Si inscription avec un autre adhérent voir fiche de.....

Initiale Responsable Inscription :



Type : ☐ Nouvelle licence ☐ Renouvellement ☐ Transfert - Nom du club :

Licencié

J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) :

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe (H/F) : Date de naissance : | | | | | | | | | |

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail personnel : @ Tél (01) :

(obligatoire) Tél (02) :

Je suis un(e) athlète handisport ☐

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licence » de la **Fédération Française de Natation**, 104 rue martre, CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX

Informations	LICENCE COMPETITION	LICENCE « NATATION POUR TOUS » (3)	LICENCE ENCADREMENT
Je souhaite recevoir les e-mailings d'information de la FFN, Ligue, Comité et les e-mailings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires. ☐ OUI ☐ NON	Natation (1) ☐ Natation Artistique (1) ☐ Plongeon (1) ☐ Water-Polo ☐ Eau libre (1) ☐ Eau libre promotionnelle (2) ☐ (2) Ne pouvant pas participer aux championnats de France (1) Comportant la catégorie des maîtres	Activité Natation ☐ Natation artistique ☐ Plongeon ☐ Water-Polo ☐ Eau-Libre ☐ Nagez Forme Santé ☐ Nagez Forme Bien-être ☐ Eveil ☐	Entraîneur ☐ officiel ☐ Président ☐ Secrétaire Général ☐ Trésorier ☐ Autre Dirigeant ☐ Bénévole ☐ POUR LES ENCADRANTS ET DIRIGEANTS (obligatoire) J'exerce des fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 3 ☐
OPERATION MINISTERIELLE J'apprends à nager ☐			

(2) Pour participer à la tournée "AQUA CHALLENGE", le certificat médical doit être expressément attesté de l'absence de contre-indication à la pratique de la Natation en eau-libre en Compétition.
(3) Pour participer à la tournée "AQUA CHALLENGE", le certificat médical doit être expressément attesté de l'absence de contre-indication à la pratique de la Natation en eau-libre en Compétition.

- Lorsqu'un **certificat médical** de non contre-indication est exigé, joindre ledit certificat
- Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le soussigné atteste sur l'honneur (cocher les cases)

- ☐ Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des discipline(s) fédérale(s) envisagée(s), en compétition, il y a moins de trois ans.
- ☐ Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat
- ☐ Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé «QS- FFN» dont le contenu est précisé à l'annexe II-22 (art. A231-1) du code du sport

En application de l'article R.232-52 du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases)

- ☐ Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom)
- ☐ Reconnaît être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

- ☐ OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » comprise dans la licence FFN.
- ☐ NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN)

Garantie complémentaire

- ☐ OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
- ☐ NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à

Le

CLUB

LICENCIE



REGLEMENT INTERIEUR SETE NATATION

PREAMBULE

SETE NATATION est une association loi 1901 : à but non lucratif et reconnu d'Utilité Publique. Adhérer au club de SETE NATATION, c'est marquer son appartenance et apporter sa contribution à l'association dont on partage la philosophie ; ce ne doit pas se résumer à un simple paiement de prestation de service.

SETE NATATION a un fonctionnement particulier qui n'est pas celui d'une société commerciale : les adhérents ne sont pas des clients, mais des acteurs dans la vie du club.

ARTICLE 1 – ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS

Pour être membre, il vous faudra fournir les pièces suivantes lors de votre inscription :

- Accepter et Signer Le Règlement Intérieur.
 - La fiche d'inscription complétée, datée et signée
 - Un certificat médical de moins de 3 mois à chaque inscription, et ce, tous les ans, justifiant l'aptitude à la pratique de l'activité choisie.
 - Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
 - Formulaire de licence de la FFN complété et signé
 - Le paiement de la cotisation, (chèques, espèces ou ANCV)
 - Chèque de caution de 20€ pour les badges si l'activité est à la piscine Fonquerne.
- Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Il comprend l'adhésion au club et la licence auprès de la FFN.

L'accès aux cours et aucune place ne sera réservée tant que dossier d'inscription ne sera pas complet. En cas d'annulation de l'inscription du fait de l'adhérent, la somme de 50€ par adhérents sera retenue pour les frais de dossier et licence. Aucun remboursement ne sera effectué après les vacances de la tousaint quelle qu'en soit la cause, ni en cas de pandémie.

Séances d'essai

Pour les activités Nager Forma Santé, vous pouvez bénéficier d'une séance d'essai en natation adulte, aquagym, aquabike, aquajogging en déposant un dossier d'inscription complet (y compris le règlement) au siège du club.

Une séance vous sera accordée sur demande. Au-delà, la cotisation sera encaissée. Si l'adhérent ne souhaite pas poursuivre la pratique de l'activité, il doit impérativement prévenir le club par mail à contact@setenatation.org dans les 6 jours suivant sa séance d'essai.

ARTICLE 2 – SAISON SPORTIVE

La saison sportive du club commence mi-septembre et se termine mi-juin de l'année suivante, sauf modification des dates par les directions des piscines (le club n'est pas responsable des fermetures techniques des piscines).

Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires (sauf stages et sections compétitions) d'entraînements ou d'apprentissage.

CHARTRE D'ADHESION AU SETE NATATION

En adhérant au club de Sète Natation, je suis conscient que j'en deviens Membre. Cette qualité de membre fait de moi une partie du Sète Natation et me responsabilise vis-à-vis de lui. À l'extérieur ou dans l'utilisation des installations sportives où j'évolue, je suis Ambassadeur de mon club et me conforme aux règles édictées par les autorités compétentes, de fait, je respecterai les us et coutumes d'utilisation des dites installations, et ferai en sorte que mon comportement ne soit jamais sujet à jeter le discrédit sur mon club. Fier du Sète Natation et attentif à son image, je reste courtois et agréable avec tous les acteurs de ma pratique, encadrants, partenaires et personnels de service... Je m'engage par la présente charte.

CHARTRE DE PARENT DU SETE NATATION

En faisant adhérer mon enfant au club de Sète Natation, je suis conscient que nous en devenons Membres. Cette qualité de membre fait de nous une partie du Sète Natation et nous responsabilise vis-à-vis de lui ; à l'extérieur, ou dans l'utilisation des installations sportives où mon enfant évolue, nous sommes Ambassadeurs du club et nous conformons aux règles de fonctionnement. Nous nous plierons aux us et coutumes d'utilisation des dites installations, et ferons en sorte que notre comportement ne soit jamais sujet à jeter le discrédit sur notre club.

Fiers du Sète Natation et attentifs à son image, nous restons courtois et agréables avec tous les acteurs de la pratique : encadrants, partenaires, adversaires, officiels et personnels de service... Lorsque je confie mon enfant au Sète Natation, tout comme le club qui l'accueille, je reste à la hauteur de l'enjeu en terme d'éducation ; notre projet devient une coproduction dont mon enfant doit sortir plus fort (que lui), et riche des valeurs qui font du sport ce fantastique terrain de préparation à la vie sociale. Il y intégrera les notions de respect, de partage, de solidarité, de travail, d'efforts consentis, d'amitié ; il y apprendra à rayonner de ses victoires sur lui-même et gagnera en confiance ; il y dépassera les défaites, pour mieux rebondir et progresser... Mon attitude doit lui servir d'exemple et être positive en toute situation ; le club travaille à l'épanouissement de tous, sans exception, et je l'accompagne dans cette démarche...

Les reproches, l'agressivité, les écarts de langage, les différences n'ont pas leur place dans ma posture de parent, spectateur ou officiel... Les autres nous permettent de pratiquer et ne sont pas la cause de nos échecs ! Je m'engage par la présente à respecter cette charte.

ARTICLE 3 – COMPORTEMENT, DISCIPLINE

La politesse, la correction et le respect sont la règle vis-à-vis de tous les acteurs, y compris du personnel des piscines.

Tout membre dérogeant à son engagement, et ne modifiant pas son comportement après les avertissements ou sanctions des éducateurs, pourra être convoqué par le bureau directeur au risque de perdre sa qualité de membre.

Les réunions de début de saison organisées par sections, seront un moment privilégié pour faire connaissance avec les nouveaux, et partager les valeurs essentielles au bon fonctionnement de ladite section et du club. Votre participation y sera vivement souhaitée et appréciée.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE ET SECURITE

Dans le cas d'enfants, les parents doivent impérativement les déposer dans l'enceinte de la piscine afin de s'assurer que la séance n'a pas été annulée sans que le club n'ait pu les en informer.

Il est de leur responsabilité de s'assurer que leurs enfants rejoignent le bassin où ils seront pris en charge par leur éducateur ; ils doivent aussi être présents à la fin de la séance pour les reprendre en charge.

De fait : Le club n'est responsable des mineurs que durant leurs horaires d'entraînements (le respect des installations, tenue des vestiaires, le déshabillage et le rhabillage restant sous la seule responsabilité d'un seul des parents).

Le club décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenu à un adhérent qui ne s'est pas présenté à l'éducateur sportif, ou a quitté le bassin sans autorisation.

La prise en charge de l'adhérent par le club commence et s'arrête aux heures précises des séances d'entraînements ou d'apprentissage.

ARTICLE 5 – LES ABSENCES

Le club n'est qu'un utilisateur des piscines mises à sa disposition, et ne pourra donc être tenu responsable des éventuelles fermetures imposées pour les raisons suivantes : jours fériés, grèves, intempéries, problèmes techniques, et autres Pandémies.

Ces éventuelles fermetures ne pourront donc donner lieu à aucun dédommagement ni aucun rattrapage. Il en est de même pour les absences des adhérents, y compris les absences pour raisons médicales.

Dans le cas où l'adhérent ne pourra justifier son absence de 10 séances consécutives sans raison médicale, son inscription au club sera radiée sans remboursement pour la saison en cours

ARTICLE 6 – TENUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES

Les adhérents doivent se conformer au règlement intérieur des piscines (bonnet, douche obligatoire avant d'entrer dans l'enceinte de la piscine...)

ARTICLE 7 – UTILISATION DES INSTALLATIONS

L'accès des piscines, aux bassins et aux vestiaires est strictement réservé aux membres de SETE NATATION. Pour les cours dispensés au complexe balnéaire Raoul FONQUERNE, vous serez munis d'une carte d'accès à l'établissement délivrée par le SETE NATATION lors de votre inscription.

Cette carte est nominative, le jour et l'heure des séances seront enregistrés, elle ne vous permettra en aucun cas l'accès aux bassins hors de vos créneaux de cours.

Attention ! Sans cette carte vous ne pourrez pas avoir accès aux bassins et à votre cours.

Un chèque de caution de 20€ vous sera demandé au moment de l'inscription, et restitué en fin de saison si tout est conforme. Les membres sont pleinement responsables de leur comportement et les dégâts dont pourraient souffrir les installations, seront portés à leur charge.

Les parents qui viennent aider les plus jeunes enfants dans des vestiaires collectifs, doivent veiller à ne pas être intrusifs : ils sont les garants de la moralité, de l'hygiène, de l'intimité et de la correction de tous. Ce sont les Ambassadeurs du Club, et en tant que tels, ils sont les porteurs de notre image...

Le matériel mis à disposition par le club doit être respecté et rangé à la fin de chaque cours, sous le contrôle des éducateurs.

ARTICLE 8 – OBJETS DIVERS

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol dans l'enceinte (abords extérieurs, circulations, hal vestiaires).

Il est donc recommandé pour tous les membres de n'avoir sur eux ni objet de valeur, ni sommes d'argent. Sont interdits dans l'enceinte de la piscine : les rollers, les balles, les trottinettes, les vélos et dans les vestiaires : les poussettes



ARTICLE 10 – DROIT A L'IMAGE

Lors de toutes les activités liées au club, les adhérents et leurs accompagnateurs sont susceptibles d'être photographiés. Ces photos sont destinées au seul usage de nos publications (affichage, journal, site internet, réseaux sociaux).

Vous pouvez demander à ne pas paraître sur les photos par mail à contact@setenatation.org



Fiche à remettre au club

SECTION :

Je soussigné(e) nom et prénom du responsable (légal)
Résident)
Nom et prénom de l'enfant)
Née le)

- J'autorise mon enfant à participer aux entraînements (ou aux cours), compétitions et manifestations organisées par le club.
- J'autorise mon enfant à monter dans les véhicules conduits par les éducateurs et accompagnateurs bénévoles de SETE NATION dans le cadre des compétitions, tournois ou stages.
- Par la présente, j'accepte le règlement intérieur du club et j'autorise SETE NATATION à utiliser l'image de mon enfant à titre gracieux en illustration de tout document utile au club, sur tout support (papier, informatique, électronique) et ce en France comme à l'étranger.
- J'autorise les éducateurs et accompagnateurs de Sète Natation en déplacements pour les compétitions, les tournois ou stages, à transporter ou faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas de nécessité et en assurer sa sortie

AUTORISATION DE SOINS AUX MINEURS SECTION SPORTIVES

Je soussigné(e)
En qualité de

- ☐ mère ☐ père
☐ tuteur ☐ marié(e)
☐ séparé(e) ☐ divorcé(e)

Donne l'autorisation de pratiquer sur mon enfant

- Les actes usuels : prescriptions ou gestes de soins qui n'exposent pas mon enfant à un danger particulier, tels que les soins obligatoires, les soins courants (blessures superficielles, infections bénignes), les soins habituels (poursuite d'un traitement).
- J'autorise également, son transfert sur d'autres établissements si cela se révèle nécessaire pour la suite de sa prise en charge.

La signature d'un seul titulaire de l'autorisation parentale ou du tuteur est requise

Chacun des parents est réputé agir avec accord de l'autre à l'égard du tiers de bonne foi.
Nature des représentants légaux :

☐ mère ☐ père ☐ tuteur

Date :
Signature

AUTORISATION PARENTALE

Section :

Je soussigné(e) nom et prénom du responsable légal :

Résidant

Nom et prénom de l'enfant

Née le

- ❖ J'autorise mon enfant à participer aux entraînements (ou aux cours), compétitions et manifestations organisées par le club.
- ❖ J'autorise mon enfant à monter dans les véhicules conduits par les éducateurs et accompagnateurs bénévoles de SETE NATION dans le cadre des compétitions, tournois ou stages.
- ❖ Par la présente, j'accepte le règlement intérieur du club et j'autorise SETE NATATION à utiliser l'image de mon enfant à titre gracieux en illustration de tout document utile au club, sur tout support (papier, informatique, électronique) et ce en France comme à l'étranger.
- ❖ J'autorise les éducateurs et accompagnateurs de Sète Natation en déplacements pour les compétitions, les tournois ou stages, à transporter ou faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas de nécessité et en assurer sa sortie.

AUTORISATION DE SOINS AUX MINEURS SECTION SPORTIVES

Je soussigné(e)

En qualité de : ☐ mère ☐ père ☐ tuteur
☐ marié(e) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e)

Donne l'autorisation de pratiquer sur mon enfant :

- Les actes usuels : prescriptions ou gestes de soins qui n'exposent pas mon enfant à un danger particulier, tels que les soins obligatoires, les soins courants (blessures superficielles, infections bénignes), les soins habituels (poursuite d'un traitement).
- J'autorise également, son transfert sur d'autres établissements si cela se révèle nécessaire pour la suite de sa prise en charge.

La signature d'un seul titulaire de l'autorisation parentale ou du tuteur est requise
Chacun des parents est réputé agir avec accord de l'autre à l'égard du tiers de bonne foi.

Date :

Signature des représentants légaux :

☐ mère

☐ père

☐ tuteur